



REPUBLIQUE FRANCAISE

Le 27 juin 2024

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

**COMMUNE DE PIERREFITTE-NESTALAS**

**65260**

Téléphone : 05 62 92 75 46

Courriel : [mairie@pierrefitte-nestalas.fr](mailto:mairie@pierrefitte-nestalas.fr)

**NOTE EXPLICATIVE PROCEDURE RELATIVE AU TRANSFERT  
D'OFFICE DE LA VOIE PRIVEE « RUE DU MAY BLANC »**

Le lotissement « Le May Blanc » a été approuvé par arrêté municipal en date du 17 février 1998. 16 lots ont été construits par la SARL LE MAY BLANC.

Cette SARL a cessé son activité le 12 février 2021, sans que l'intégration de la voie de ce lotissement dans le domaine public de la Commune ne soit officialisée par acte administratif. La voirie, cadastrée AB 143, 145 et 151, appartient toujours à la SARL LE MAY BLANC.

Considérant qu'il n'est pas possible d'établir ni de signer l'acte de vente, par l'absence de représentation de la SARL LE MAY BLANC, il est possible de procéder au transfert d'office sans indemnité de cette voirie dans le domaine public de la Commune, ce qui implique la tenue d'une enquête publique préalable, conformément à l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme. Sera également incluse dans cette procédure, la parcelle cadastrée AB 173, qui dessert le lotissement depuis la rue Saint Vincent, propriété de Mme Marie Pierre Sylvie Henriette BOSCHI, domiciliée 10 rue Colomes de Juillan, à TARBES.

Cette voirie est goudronnée en tri couche. L'état général de la voirie est bon, hormis un trou en amont d'un avaloir. Les réseaux d'eau, d'assainissement, de pluvial, d'éclairage public, et basse tension ne présentent pas de dysfonctionnements signalés par les propriétaires du lotissement.

Figurent en annexe de cette note :

- deux plans de situation
- un état parcellaire sur lequel figurent les références cadastrales
- deux relevés de propriété
- le plan de récolement des réseaux eaux, pluvial, éclairage public, basse tension
- le plan de récolement du réseau d'assainissement

**Le Maire,**

**Noël PEREIRA DA CUNHA**

